

## Redistribution des accès terrepleins secteur STX/Hub pour colis XXL Projet : "Pénétrante SUD"

**Objet :** Pénétrante SUD – Saint Nazaire  
Analyse des enjeux de procédures étude d'impact et dossier d'autorisation loi sur l'eau

---

La présente note a pour objet de présenter et analyser les différents enjeux de procédures associées au projet nommé "Pénétrante SUD" dans le cadre du comité de procédures du Boulevard des Apprentis et dans le cadre de la sollicitation de l'avis de l'Autorité Environnementale.

### 1 - Rappel du projet

Le programme de restructuration du site industriel de Saint-Nazaire est décomposé en 2 programmes complémentaires. L'un concernant le dévoiement du Bd des apprentis (sous maîtrise d'ouvrage collectivité – cf. comité de procédures du 30 juin 2016), l'autre le renforcement et l'aménagement des liaisons terrestres et maritimes (sous maîtrise d'ouvrage Port).

Le programme sous maîtrise d'ouvrage du Grand Port Maritime comprend les actions suivantes :

- Pénétrante SUD.
- Renforcement des liaisons terrestres de franchissement (pont levant, pont tournant, pont du pertuis et tablier amont forme Joubert).
- Renforcement des accès maritimes (vantaux écluse sud, écluse Est et port amont Forme Joubert).



### Rappel de la logistique XXL sur la ZIP de Saint-Nazaire

La zone industrielle et portuaire de Saint-Nazaire accueille une cinquantaine d'entreprises, représentant au total 6000 emplois. La ZIP est desservie par un maillage routier où cohabite plusieurs natures de flux (urbain, industriel). Elle est connectée aux modes maritime et ferroviaire via les bassins à flots et la forme écluse Louis Joubert.

# Note de Procédures - GPMNSN

La ZIP constitue le cœur des filières ligériennes de la construction et de la réparation navale, de la construction métallique et mécanique. Ces industries se diversifient et participent notamment à l'émergence de la filière des énergies marines renouvelables (EMR). Les bassins à flot offrent par ailleurs un potentiel logistique adapté à la manutention de composants industriels XXL.

Quelques chiffres :

Comptage véhicules

- Bd des Apprentis : 5 à 6000/sens dont 8 % de PL.
- Av Bourdelle : 3500/sens dont 10 % de PL.
- Rue de la Prise d'Eau : 2400/sens dont 5 % de PL.
- Rue de la Forme : 1800/sens dont 5 % de PL.

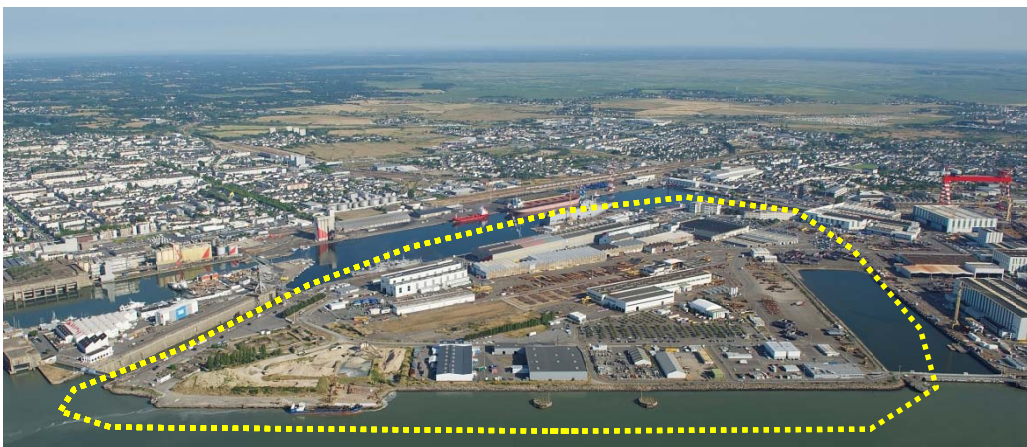
Nombre de demande d'instructions de colis exceptionnels sur la zone portuaire

- En 2015 : 202.
- Au 31 juillet 2016 : 162.
- 2018 – 2025 : Prévision à la hausse au regard des commandes navires et EMR\*.

(\*) à titre d'exemple, 560 colis XXL seront à manutentionner dans la période 2019-2021 pour la construction du parc éolien en mer de Saint-Nazaire.

## Présentation du Secteur SUD

Ce secteur est délimité par le bassin de Penhoët, le bassin C, la Loire et la Forme Joubert.



## Voirie actuelle :

Le tronçon "**Avenue Bourdelle – Rue de la prise d'eau**" est l'unique voirie traversant la zone du secteur SUD. Il est utilisé par différentes natures de flux :

Flux traditionnels :

- Voie de transit : véhicule majoritairement VL.
- Flux VL embauche/débauche : STX, IDEA, ARCELOR, MAN.
- Flux PL : livraison par transporteur routier.
- Flux manutention : manutention par chariot gerbeur, remorques...
- Flux touristique à certaines périodes (livraison navire par exemple).

Flux exceptionnel :

- Convois exceptionnels : exemple - MAN/IDEA environ 50 moteurs/an.

## Note de Procédures - GPMNSN

La rue de la **Forme Joubert** quant à elle dessert la zone d'activité : STX, BAL, APMI, Comiservice et Altawest.

### La Zone Sud : un secteur en mutation :

Une première opération de requalification consiste à aménager un Hub Logistique d'une douzaine d'hectares dédié à la construction de champs éolien en mer. Cette opération approuvée par le Conseil de Surveillance du 22 novembre 2013 est actuellement en phase de réalisation.



L'opération prévoit le renforcement de deux ouvrages, le quai de la Prise d'eau et les terre-pleins de la forme Joubert, qui seront utilisés pour les opérations de chargement et déchargement des navires de construction des futurs champs éoliens offshore.

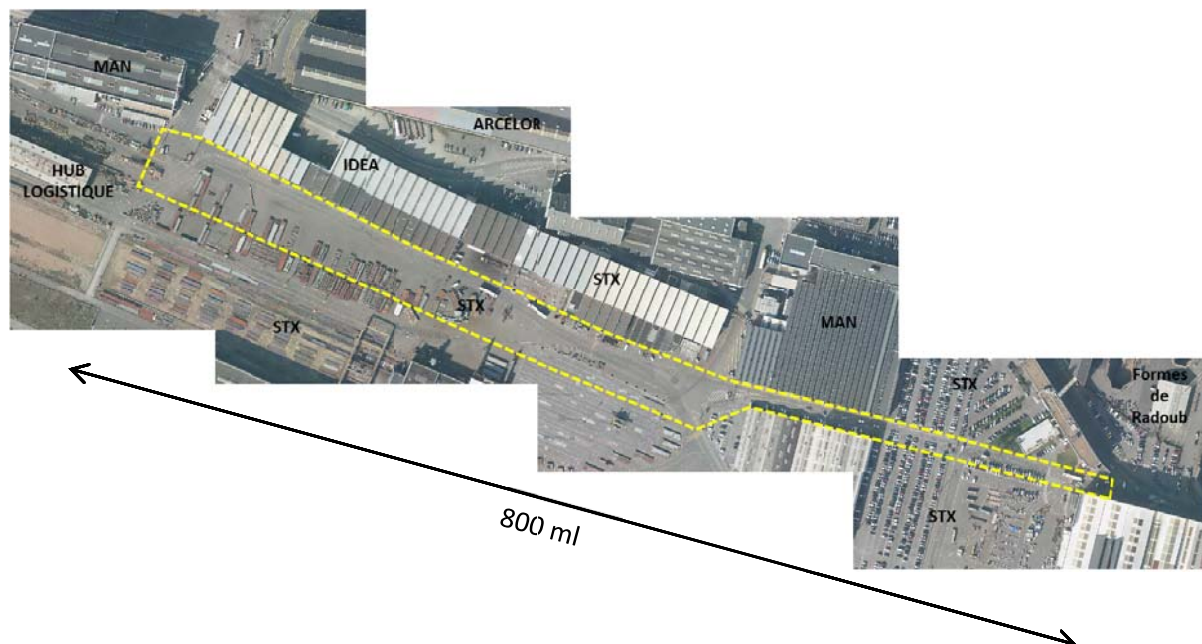
Une voie est aménagée en substitution d'une partie de la rue de la Forme Joubert pour conserver un accès aux entreprises.

L'usine ANEMOS (STX) inaugurée en juillet 2015 est située à proximité immédiate du Hub logistique. Cette unité est intégralement dédiée à la production de fondations, sous-stations et autres éléments pour l'éolien offshore. Les colis XXL seront expédiés majoritairement par le quai de la prise d'eau via un corridor d'accès spécifique (cf. visuel).

### Présentation du projet "Pénétrante SUD"

**"La création de la "Pénétrante SUD" viendra achever le maillage des dessertes XXL et ainsi connecter durablement le pôle industriel de Montoir de Bretagne au Hub Logistique EMR de Saint-Nazaire. Ce nouvel axe permettra de conforter et sécuriser les flux industriels".** (conseil de surveillance du 12 avril 2016)

**L'AMENAGEMENT CONSISTE A REDISTRIBUER LES ACCES ET VOIES EXISTANTES SUR UN LINEAIRE DE 800 M ENVIRON (cf. photo ci-dessous).**



# Note de Procédures - GPMNSN

## Quelle sensibilité environnementale ?

Thématiques pouvant justifier d'une attention particulière de l'Autorité Environnementale (AE)

- Faune - Flore/Milieus naturels & équilibres biologiques  
Il convient de prendre acte de l'état initial d'un milieu artificialisé à 100 %.
- Eau et milieux aquatiques  
Imperméabilisation des sols = 100 % déjà imperméabilisés.
- Climat/patrimoine culturel,  
Thématiques sans objet pour ce projet.
- Paysage  
Le projet n'impacte aucun bâtiment et ne modifie pas le paysage industriel de la zone.
- Trafics et évolution de trafic – impact sonore / qualité de vie / santé / sécurité et salubrité publique  
Le projet tend à structurer le trafic routier sur ce secteur et ainsi à participer à la sécurisation des flux. La "pénétrante sud" sera une voirie à statut portuaire (fermée à la circulation) Elle permettra aux industriels, de redéployer les flux de manutention classique et surtout le transport de colis exceptionnels au bénéfice du tronçon existant : Av. Bourdelle <> Rue de la Prise d'eau.
- Qualité de l'air  
Thématique sans objet pour ce projet.
- Conservation des sites Natura 2000  
Le projet se situe à environ 400m du site Natura 2000 « Estuaire de la Loire ». Se trouvant exclusivement en secteur artificialisé, il n'est pas de nature à contraindre, empêcher ou détruire soit les espèces ou les habitats ayant concourus au classement Natura 2000.  
L'illustration du caractère anthropique et totalement artificialisé du site sur lequel se développe le projet doit permettre de prendre acte qu'il n'y pas d'enjeux d'incidence N 2000.
- Enjeux sociaux économiques

Globalement ce projet conforte les atouts logistiques du territoire, et particulièrement de cette zone en offrant un axe dédié, permettant le transport des colis lourds et/ou de grandes dimensions avec un enjeu stratégique d'accès au Hub Logistique. Cet enjeu est majeur pour conforter les filières industrielles traditionnelles et accompagner la diversification économique du territoire (Energie Marine Renouvelable) dans un contexte de pénurie foncière obligeant à relier certainement plus fortement demain les zones économiques de Montoir et de Saint-Nazaire.



## Note de Procédures - GPMNSN

- Description des étapes passées et à venir dans le dialogue avec les entreprises concernées :

Dans le cadre du projet "Hub Logistique" des réunions de coordination avec les entreprises mitoyennes (MAN, IDEA, STX) sont régulièrement organisées. Elles visent à :

- Informer sur le projet (objectifs, partenariat, état d'avancement, calendrier, etc..).
  - Faciliter le traitement des sujets d'interface.
  - Réaliser de l'information préalable sur différents sujets (accès au site pour relevés topos, accès pendant la phase travaux, réseaux, etc..).
- Dans ce contexte économique, il a été tenté de concilier au maximum deux enjeux :
    - Accompagner le développement des entreprises et notamment MAN (extension de l'unité de montage).
    - En pénalisant au minimum les entreprises, voire offrir des capacités de développement (à travers la réorganisation des flux).

### Dossier Loi sur l'eau

- Le seul sujet concerne les rejets. Il est proposé de régulariser le réseau existant pour les ouvrages antérieurs à la réglementation loi sur l'eau par une déclaration d'existence. Le projet n'amène à priori pas de modifications sur le réseau existant. Cependant, si tel était le cas, le GPM transmettrait un porté à connaissance concernant les nouveaux impacts sur la base d'une démonstration de l'amélioration de la gestion existante des eaux pluviales.

### Planche Photographique :

Porte STX

Parking STX

Accès parking couvert



## Note de Procédures - GPMNSN

Accès parking couvert

Accès Parc à tôles

